
[Imprimer](#)

JOP 2024 : la métropole lance 2 marchés pour la Plaine Saulnier

Image

La métropole du Grand Paris a publié deux consultations pour la maîtrise d'œuvre des espaces publics et des infrastructures du site de la ZAC de la Plaine Saulnier et pour une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour la phase olympique.

La métropole du Grand Paris (MGP) est maître d'ouvrage de l'opération de la ZAC Plaine Saulnier qui accueillera le futur Centre aquatique olympique. Occupé par Engie, le site de 12 ha est encerclé par deux axes routiers importants au sud, l'A86 et l'A1, tandis qu'il est bordé au nord par le boulevard Anatole France. A l'est de la ZAC se dressera le Centre aquatique olympique, qui sera relié au Stade de France par un franchissement piéton qui doit participer au désenclavement du secteur. « L'exigence de qualité relative à la conception de ces espaces est impérative, considérant les enjeux d'héritage de ce quartier ainsi que de couture urbaine et de création d'urbanité », indique la MGP.



Stade de France

Centre Aquatique Olympique

Mall sportif

Parc au cœur du quartier

Placette

Franchissement piéton au dessus de l'A1 et de l'avenue du Président Wilson

Le futur quartier vu du Nord-Est

Cette dernière a publié, le 15 mai, une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics et les infrastructures du site. Il s'agira notamment de réaliser les études d'avant-projet ainsi que des missions complémentaires telles que la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire de la végétation en présence, l'étude de faisabilité technique de l'ouvrage d'art de percement de l'A86 comprenant l'estimatif prévisionnel, ainsi qu'un appui technique à l'architecte urbaniste coordonnateur de la ZAC quant aux cahiers de prescriptions, fiche de lots et analyse des permis de construire.

Exigence environnementale

La métropole attend que le futur maître d'œuvre s'inscrive « dans une méthode garantissant [son] exigence de qualité, depuis la conception jusqu'au suivi et à la réception des travaux ». Le niveau d'exigence environnementale fixé pour le projet « implique des approches innovantes », signale l'avis de marché. Celui-ci devra notamment être sobre en énergie et en matériaux, viser 100 % des déchets organiques valorisés et zéro rejet des eaux pluviales au réseau. Il devra également privilégier le confort en luttant contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, en créant des zones végétales

tampons le long des axes nuisibles, en adoptant une stratégie bioclimatique.

La MGP souhaite également que le site soit « accessible et praticable en améliorant les espaces publics, en concevant des locaux vélos, en diminuant la part de stationnement, en favorisant les véhicules électriques, le covoiturage et l'autopartage ».

[Consulter l'avis de marché](#). Réponse jusqu'au 13 juin.

OPC pour la phase olympique

Le 17 mai a été publié un autre avis de marché pour une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC générale) pour la phase olympique (2019-2023) de la ZAC Plaine Saulnier. Ce projet concentre en effet de nombreuses opérations impliquant plusieurs maîtrises d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, entreprises et prestataires, la MGP, Paris 2024 et la Solideo, les futurs concessionnaires du Centre aquatique et de l'aménagement de la ZAC, la ville de Saint-Denis, les promoteurs de différents lots à développer et Engie.

[Consulter l'avis de marché](#). Réponse jusqu'au 14 juin.

Une nouvelle phase d'aménagement débutera après les JOP de 2024 afin de construire un quartier mixte à majorité de bureaux avec des livraisons qui s'étaleront de 2026 à 2031.